

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt et un, le 4 février à 18h30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

Date de convocation: 27/01/2021

PRÉSENTS: Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella (en visioconférence), CODINO Allison, FALIGUERHO Daphné (en visioconférence), GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle (en visioconférence), PEREIRA-LAROCHE Perrine, SEGARD Justine, M. LAURENT Patrick.

Secrétaire de séance: Mme GAGNY Mathilde

ORDRE DU JOUR:

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020
 2. Subvention F.I.C. 2021
 3. Modification de la convention SIEG du 08/03/2021
 4. Convention d'adhésion à la médecine du travail
 5. Tarif redevance assainissement
 6. Démission d'une conseillère municipale
 7. Elections partielles
 8. Questions diverses
-

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Subvention F.I.C. 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet concerné par cette demande:

→ *Restructuration - réhabilitation de l'ancienne école : aménagement services collectifs, création de logements locatifs.*

Un dossier a été adressé au Conseil départemental.

La demande porte sur un projet générateur de loyers.

Le F.I.C. (Fond d'Intervention Communal) ne fonctionnant pas pour des bâtiments qui génèrent des recettes, il est donc indispensable de bien déterminer nos orientations.

Par conséquent, le plan de financement doit détailler et distinguer la surface concernée par la location et celle utilisée par les services communaux. Une étude de faisabilité avait été jointe au dossier: ce n'était pas suffisant. Des devis précis doivent être apportés.

Madame le Maire propose que ce dossier soit retiré du programme F.I.C. pour l'année 2021 afin qu'un projet plus abouti soit présenté en 2022.

Il est procédé au vote.

VOTE:

- Pour : 10

3. Modification de la convention SIEG du 08/03/2020 - Rue Saint Julien

Lors du conseil du 15 décembre, le vote de la convention avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme) avait été repoussé pour avoir le temps d'obtenir un complément d'information.

Il s'avère, après une étude approfondie des documents, que la délibération du conseil municipal datant du 05 avril 2019 comporte une erreur de chiffrage. Ainsi, l'estimation des dépenses s'élève en réalité à 30 000€ HT et non à 21 000€ HT comme indiqué dans l'avis de délibération.

Le SIEG finançant 50% des travaux, il convient de corriger cette erreur en reprenant une délibération.

Madame le Maire propose d'approuver le financement d'un montant de 15 000€ HT pour l'éclairage de la rue Saint-Julien.

Il est procédé au vote.

VOTE:

- Pour : 10

4. Convention d'adhésion mission relative à la santé et la sécurité au travail

Dans le cadre de la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la commune adhère au service proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Madame le Maire propose de reconduire la convention d'adhésion.

Il est procédé au vote.

VOTE:

- Pour : 10

5. Fixation de la redevance assainissement pour 2021

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le tarif de la part communale de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021 recouvrée par le syndicat Sioule et Morge.

Pour rappel, les tarifs ont évolué de la manière suivante:

- Année 2019 → 1,38€/m³
- Année 2020 : augmentation de la taxe assainissement de 2 % → 1,41€/m³

Compte-tenu du diagnostic réseau à réaliser prochainement et des travaux à venir, il est proposé de revaloriser pour l'année 2021 la part revenant à la commune sur la facturation de l'assainissement collectif de 1%, soit une augmentation de 0,014€/m³, pour un coût total de 1,42€/m³.

Après en avoir discuté, il est procédé au vote.

VOTE:

- Pour : 5
- Contre: 5

La voix de la présidente de séance étant prépondérante, la proposition est acceptée.

6. Démission d'une conseillère municipale

Madame le maire informe l'assemblée de la démission de Mme OSTY Emilie.

Sa lettre de démission est à la disposition des élus.

7. Elections partielles

Afin de compléter le conseil, suite à la démission de son tiers, il convient de voter pour pourvoir cinq sièges. Cette élection se déroulera le dimanche 21 mars 2021. Si les cinq sièges ne sont pas pourvus, un second tour aura lieu le 28 mars 2021.

Les déclarations de candidatures, obligatoires pour le 1er tour du scrutin, seront reçues en sous-préfecture de Riom du lundi 1er mars au mercredi 3 mars, de 9h à 12h et le jeudi 4 mars, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elles seront communiquées en mairie le 5 mars.

Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat.

Pour être élu au 1er tour, un candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal ou supérieur au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants.

8. Infos et questions diverses

➤ Informations diverses

○ **Carrière**

Après négociation, les différentes factures reçues concernant des enlèvements de matériaux depuis 2018 ont été soldées.

○ **PLUi**

Une réunion PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) s'est tenue le jeudi 21 janvier à Randan. M. LAURENT Patrick, l'évoquera dans son rapport de la commission urbanisme.

○ **Communauté de Communes Plaine Limagne**

Le conseil communautaire de Plaine Limagne s'est tenu le lundi 25 janvier. Madame le Maire expose les sujets abordés:

- Vote pour l'obtention d'une ligne de trésorerie correspondant à 16% des dépenses d'investissements..
- Evocation de l'installation d'une maison France Service
- Questions diverses
 - **RH: accueil d'un conseiller numérique**
 - **Convention pour l'aménagement paysager de la ZAC de Julliat**
 - **Culture: attributions d'aide à 7 associations**
 - **Présentation du projet médiathèque de Randan**
 - **Aigueperse Espace Enfant jeunesse: choix du prestataire pour les fouilles.**
 - **Commission locale des sites patrimoniaux remarquables : nomination des représentants de la CCPL membres de droit.**

➤ Rapports des différentes commissions

○ **Finances: Mme CHALUT Carole**

Un bilan du budget 2020 est exposé ainsi l'état des finances de la commune au 04/02/2021.

○ **Urbanisme / Voirie: M. LAURENT Patrick**

Dossiers en cours : certificats d'urbanisme, permis de construire, travaux de la rue Saint-Julien, présentation de la révision du PLUi-H.

○ **Travaux: Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine**

L'expert a donné le feu vert pour la poursuite des travaux. Nous attendons la reprise du peintre.

○ **Enfance et jeunesse / SIRP: Mme CHARTIER Ornella**

Un deuxième contrôle du système de chauffage de l'école a été réalisé avant la rentrée de janvier suite à un bruit suspect provenant du sol. Aucune anomalie n'a été constatée.

Un deuxième audit restauration a eu lieu le lundi 25 janvier à St-Genès-du-Retz.

Concernant les nouvelles restrictions en lien avec la Covid-19, la cantine est organisée de manière à respecter les mesures nationales.

Des travaux de réaménagement de la cantine sont à l'étude pour l'école de Vensat.

Une réunion du SIRP a eu lieu ce lundi 1er février 2021.

○ **Communication / vie associative...: Mme GAGNY Mathilde**

La construction du nouveau site internet se poursuit mais prend beaucoup plus de temps que prévu. Une démonstration de ce nouvel outil est faite aux conseillers municipaux.

Un annuaire des associations ainsi que des artisans vensatois sera proposé. Un appel est relancé aux structures concernées pour se faire connaître.

Le prochain numéro du Petit Vensatois doit paraître courant mars. Un point est fait sur les articles prévus.

○ **CCAS: Mme FALIGUERHO Daphné**

Une réunion de la commission s'est déroulée le samedi 16 janvier, dans le cadre de la campagne de vaccination, débutant le 18 janvier 2021.

Il a été décidé d'accompagner les Vensatois isolés et les personnes de plus de 75 ans dans les démarches d'inscription auprès des centres de vaccination. Mme FALIGUERHO Daphné s'est chargée de coordonner cette opération qui s'est avérée très positive. Il y a eu une douzaine de rendez-vous de pris. Il n'y en a pas plus par manque de doses de vaccins.

A ce jour, plusieurs Vensatois ont déjà été vaccinés.

Certains attendent d'avoir une place pour la vaccination sur Riom car les déplacements leurs sont difficiles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h30